



//POLICE MUNICIPALE & POLICE NATIONALE

DES ÉQUIPES AU SERVICE DE LA POPULATION



—// LES MISSIONS DE LA POLICE MUNICIPALE

Les agents de la Police municipale sont des fonctionnaires territoriaux qui dépendent directement du Maire. Ils interviennent dans trois domaines liés à la sécurité publique.

// La prévention et la proximité, qui visent à empêcher les infractions, en informant et en assurant une présence visible et dissuasive.

// L'éducation, en réalisant des interventions d'information dans les écoles.

// La répression, en relevant les infractions et en verbalisant les contrevenants.

Concrètement leurs interventions portent sur la gestion des troubles de la voie publique. Ils mènent des actions de sûreté, de sécurité, de salubrité et de tranquillité. Ils travaillent en étroite collaboration avec la police nationale, la police judiciaire, les services municipaux et les élus de la Ville.

Pour contacter la brigade de la police municipale : 06 74 59 28 87 de 7h30 à 19h30 du lundi au samedi.

—// LES AGENTS DE SURVEILLANCE DES VOIES PUBLIQUES (ASVP)

Leurs compétences reposent principalement sur le contrôle de la réglementation des véhicules stationnés sur la voie publique.

—// LES MISSIONS DE LA POLICE NATIONALE

Les agents de la Police nationale interviennent dans le domaine de la sécurité publique au sens large (assistance, prévention, ordre public, sécurité routière et investigation). Ils d'impulsent les orientations de la politique locale de sécurité publique tout en déclinant les grandes orientations nationales.

Pour contacter la Police Nationale, composez le 17

Fontainebleau

